

conise, sans trop se soucier des considérations d'ordre parlementaire. Mais tout le fardeau de la responsabilité retombe du même coup sur le cabinet...

... le premier ministre Mussolini... a dit: «Nous demandons les pleins pouvoirs car nous tenons à assumer l'entière responsabilité de toutes nos actions».

Et à la Chambre des députés, on passa tout l'après-midi à discuter du projet de loi qui conférerait au gouvernement les pleins pouvoirs en matière de réformes administratives et financières. A neuf heures du soir, des députés se sont levés à tous les coins de la Chambre et, se disant affamés et fatigués, demandèrent que la séance soit ajournée jusqu'à dimanche, mais le premier ministre Mussolini rétorqua: «Je préfère que le débat se termine ce soir».

L'Orateur mit la question aux voix, sur quoi tous les députés... qui avaient demandé l'ajournement appuyèrent la proposition de Mussolini au milieu des éclats de rire.

Le socialiste Modigliani s'est plaint de la hâte avec laquelle on avait mis fin aux délibérations.

«On devrait au moins permettre à la Chambre de faire son testament avant d'être jugulée», a-t-il dit.

Le député Chiesa a déclaré qu'il aurait préféré obtenir des détails complets sur les projets du gouvernement si la Chambre lui accordait pleins pouvoirs.

«Votez contre le gouvernement et finissez-en, s'est écrié le premier ministre. Nous n'avons pas besoin de vous.»

Je ne dirai pas en terminant que nous en sommes au même point qu'à l'époque de Mussolini, car je doute que cela se produise au sujet de l'article 75c, mais j'estime que la 28^e législature qui avait si bien débuté se gâte. Cela ne fait aucun doute. Le Parlement va survivre. Il y aura d'autres députés ici en temps voulu. La chose regrettable c'est que même si le Parlement va survivre, les grands espoirs que l'arrivée à la Chambre de très brillants députés nous avaient permis de fonder sont sur le point de s'éteindre. C'est le début d'une confrontation et d'un différend parlementaires qui ne rendront pas justice au Parlement et ne rehausseront pas son prestige. Il y a longtemps, M. Churchill a dit que la démocratie était la forme de gouvernement la moins efficace que l'homme ait conçue, mais qu'elle fonctionne. C'est ainsi que notre Parlement a fonctionné. Au nom du ciel, monsieur l'Orateur, si les hommes peuvent se poser sur la lune, pourquoi ne pourraient-ils pas travailler et discuter ensemble, se consulter, s'entraider, et faire des compromis dans cette institution, car c'est la seule façon dont, à notre époque d'évolution, le Parlement peut faire un travail aussi constructif que par le passé.

Des voix: Bravo!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je signale à Votre Honneur que le leader du gouvernement à la Chambre

[M. Nowlan.]

occupe la position où il se trouve afin de contrôler le travail des services du greffier.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Don Valley (M. Kaplan) a la parole.

• (9.40 p.m.)

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, tous les députés...

Une voix: Enlevez votre pied de la chaise et tenez-vous debout comme un homme.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Et mettez votre sac à main par terre.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas au respect que reçoit le premier ministre (M. Trudeau), ni même à celui que reçoit le député d'York-Sud (M. Lewis), mais j'aimerais bien qu'on m'écoute.

Tous les députés l'ont reconnu, hier et avant-hier ont été de tristes jours pour la Chambre. C'est un débat révoltant et effrayant, tout à fait indigne de nous. A plusieurs occasions mardi, monsieur l'Orateur s'est levé plus souvent que les députés eux-mêmes.

Le débat est tombé très bas plusieurs fois, mais jamais autant peut-être que lors du discours du député de Skeena (M. Howard), qui n'est malheureusement pas ici en ce moment. J'espère que la Chambre n'entendra jamais plus un discours aussi révoltant. D'autres paroles décourageantes sont venues, celles-là, d'une source inattendue: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il a exposé hier à M. l'Orateur toute une série de considérations et d'arguments, tendant à prouver que le Règlement permettrait, autoriserait même une procédure, d'après laquelle toute délibération qui interviendrait pourrait contraindre la présidence à accepter une suite de motions d'ajournement à des heures fixées—peut-être de dix en dix minutes. Cette proposition inédite, que Votre Honneur n'avait jamais entendue jusque-là, avez-vous dit, permettrait à un groupe de cinq députés pouvant obtenir un vote, d'empêcher pour toujours le Parlement de poursuivre l'étude d'une mesure législative.

Votre décision, monsieur l'Orateur, m'a beaucoup soulagé, car j'ai lu le Règlement et j'ai constaté que cela est possible. Cette déclaration n'est pas digne d'un homme qui estime cette institution autant que l'estime le député de Winnipeg-Nord-Centre, et qui y a consacré sa vie. Cela n'était pas digne d'un homme comme lui.